

Indexation des retraites Désaccords au comité

Mise à jour le mardi 30 septembre 2008, 23 h
39 .

Les travaux du comité de l'Assemblée nationale sur le coût de l'indexation des régimes de retraite semblent avancer difficilement.

Mardi, l'un des représentants des retraités, André Goulet, de l'Alliance des associations de retraités, a réclamé la possibilité de travailler directement avec le Conseil du Trésor pour régler les points en litige.

Les retraités de l'État réclament depuis 2006 le rétablissement de leur pouvoir d'achat, par l'indexation au coût de la vie d'une partie de leur rente. Un décret du gouvernement péquiste de René Lévesque a en effet éliminé cette indexation pour les cotisations versées à partir de 1982, jusqu'en 1999.

Les associations de retraités estiment que les 187 000 employés de l'État ayant pris leur retraite entre 1983 et 2006 ont ainsi été privés de 2 milliards de dollars en rentes, soit environ 10 000 \$ par retraité.

Les retraités réclament la pleine indexation pour ces années, ainsi que pour les cotisations versées après 1999, qui ne sont indexées qu'à la moitié du taux d'inflation à l'heure actuelle. La présidente du Conseil du Trésor, la ministre des Finances Monique Jérôme-Forget, a déjà indiqué que Québec n'avait pas les moyens de satisfaire à ces demandes.

Les associations de retraités contestent l'interprétation des chiffres dans le rapport produit par le comité de travail, qui comprend deux représentants des retraités, un du Conseil du Trésor, un de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurance et deux experts externes.

Les retraités et les autres membres du comité ne s'entendent pas sur l'impact d'une indexation rétroactive sur les finances publiques du Québec.

De plus, les associations de retraités souhaiteraient qu'une somme de 6 milliards de dollars des actifs de la caisse de retraite, qu'ils considèrent comme un surplus, serve à financer l'indexation des rentes. Le gouvernement estime plutôt qu'il s'agit d'une provision à laquelle on ne doit pas toucher.

Le comité de travail sur les coûts de l'indexation des prestations de retraite a été formé en décembre dernier, par une motion de l'Assemblée nationale.

Radio-Canada.ca avec Presse canadienne